

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 162-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.198

Déposée le: 11.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Exiger et encourager – Plan de réforme pour l'aide sociale dans le cadre de la CSIAS

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'abaisser le taux d'aide sociale du canton de Berne au niveau de la moyenne nationale par des mesures ciblées ;
2. d'encourager et de créer des postes sur les marchés primaire et secondaire du travail pour les personnes en fin de droits à l'aide de modèles de salaires sociaux ;
3. d'encourager les jeunes jusqu'à 25 ans en premier lieu au moyen de bourses d'études au lieu de leur verser l'aide sociale ;
4. de faire en sorte que les communes assument une quote-part des frais qu'elles engagent au titre des prestations circonstancielles non obligatoires et puissent de leur côté imposer une quote-part aux client-e-s ;
5. de créer des incitations pour que les communes proposent ensemble des prestations sociales conformes aux exigences auxquelles doit satisfaire un centre de compétences dédié

- aux services sociaux, tant du point de vue des spécialisations de ses collaborateurs et collaboratrices qu'au niveau de son infrastructure informatique ;
6. de faire en sorte que le canton de Berne veille à la transparence entre les communes via des statistiques publiques et s'assure que les possibilités de sanction prévues par la CSIAS soient systématiquement mises en œuvre au niveau communal ;
 7. de veiller à ce que le canton de Berne soutienne des mesures destinées à favoriser l'apprentissage d'une langue officielle à travers un programme d'encouragement de l'apprentissage des langues et des conventions d'objectifs individuelles, sanctionne les déficits linguistiques persistants par des réductions proportionnelles et s'engage, à travers la CDAS, en faveur d'une révision des normes CSIAS dans ce domaine ;
 8. de garantir que le canton de Berne s'engage via la CDAS à ce que les bases fixées par la CSIAS pour calculer le forfait pour l'entretien en fonction du renchérissement soient actualisées tous les ans et définies par l'Office fédéral de la statistique à l'aide d'un panier-type de biens et de prestations CDAS calculé désormais en fonction, non plus de l'indice mixte utilisé jusqu'ici, mais de l'indice national IPC.

Développement :

Les tentatives de réforme de l'aide sociale dans le canton de Berne ont jusqu'à présent échoué. Personne ne conteste, sur le plan politique, le caractère trop élevé du taux d'aide sociale dans ce canton par rapport aux cantons comparables. Les votations passées ont montré qu'une majorité de Bernoises et de Bernois veut rester dans le cadre supracantonal de la CSIAS. Une minorité importante a cependant aussi montré qu'elle voulait et exigeait que l'aide sociale soit soumise à des réformes incitatives. Là où le résultat de la votation a le plus surpris, c'est qu'il a montré que, dans le cadre de la question subsidiaire, le projet populaire était préféré par une faible majorité. Cela signifie que la majorité des électrices et des électeurs voit les mesures d'encouragement d'un bon œil.

La réforme de l'aide sociale doit se fonder sur les notions d'exigence et d'encouragement, l'objectif étant de trouver, dans chaque cas, des solutions équitables et appropriées et de donner des compétences décisionnelles aux services sociaux compétents. Le canton doit cependant faire en sorte, par un pilotage incitatif systématique, que le mécanisme de compensation des charges ne génère pas de resquillages ni d'effets d'aubaine. Il lui revient aussi de veiller à ce que le système CSIAS soit réformé et à ce que les effets de seuil indésirables soient minimisés. Tout le monde doit avoir intérêt à travailler et à s'engager et préférer le faire plutôt que se contenter de percevoir l'aide sociale. Cette dernière doit être mieux acceptée par la société. Il faut pour cela que celle-ci reçoive des informations transparentes et que les partenaires sociaux et le canton prennent des mesures pour lutter contre le phénomène croissant des working poors.

Destinataire

- Grand Conseil